

### 1- Principe général

En fonction de son lieu de résidence, chaque élève possède un secteur de rattachement comprenant un ou plusieurs lycées pour lesquels il a une priorité d'accès en 2<sup>de</sup> générale et technologique.

**Pour connaître le ou les lycées de secteur :**

- Les représentants légaux des élèves de 3<sup>e</sup> se connectent avec leurs identifiants Educonnect sur le service en ligne affectation (SLA). En effectuant une recherche de formation sur la seconde GT, ils visualisent le ou les lycées de secteur de leur enfant.
- Les représentants légaux des élèves de 2<sup>de</sup> et ceux qui n'utilisent pas le SLA contactent l'établissement de leur enfant.

#### REMARQUES

- Les demandes de dérogation sont examinées si des **places** restent **disponibles après affectation des élèves du secteur** et selon des **critères nationaux** et **départementaux**<sup>1</sup>.
- La demande de dérogation concerne uniquement les **lycées publics de l'éducation nationale**.
- **Exceptions** : les secondes GT **option création et culture design**, secondes spécifiques sciences et technologies **hôtellerie - restauration** et secondes GT à **recrutement sur dossier** ne sont pas concernées par les demandes de dérogation.
- L'accord de dérogation **n'implique pas** automatiquement la **prise en charge financière des transports scolaires** par la collectivité territoriale **ni une place en internat**.

### 2- Modalités et calendrier

Il est possible de demander une dérogation pour un ou plusieurs lycées hors secteur en complétant la fiche de demande de dérogation.

En plus de la saisie des vœux de seconde GT dans le SLA ou sur la fiche de vœux papier pour Affelnet – lycée, les représentants légaux complètent la fiche de demande de dérogation et la remettent à l'établissement d'origine de leur enfant avec les justificatifs demandés en fonction du motif invoqué.

Il est fortement recommandé de formuler au moins un vœu pour un lycée de secteur pour garantir une affectation dans un lycée public.

**Du lundi 9 mai  
au mardi 31 mai 2022**

Saisie des vœux dans le service en ligne affectation  
**OU**  
Fiche de vœux papier à compléter et à remettre à l'établissement de l'élève

**Mercredi 25 mai 2022**

Date limite de retour des fiches de demande de dérogation et des justificatifs à l'établissement d'origine de l'élève.

**Mardi 31 mai 2022**

Date limite d'envoi des justificatifs par l'établissement d'origine de l'élève à la DSDEN

**Lundi 13 juin 2022, 12h**

Les établissements d'origine peuvent saisir et/ou apporter des modifications sur les vœux des élèves via Affelnet - lycée.

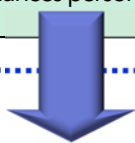
<sup>1</sup>Texte de référence : articles D 211-10 et D 211-11 du code de l'éducation.

### 3- Motifs et justificatifs

Selon le motif invoqué :

- ➔ **Pour les motifs 1, 2 et 6** : l'établissement d'origine envoie les justificatifs à la DSDEN du département du ou des lycées demandés avant **mardi 31 mai 2022**. Après vérification des justificatifs, la DSDEN met à jour, dans Affelnet - Lycée, le ou les motifs de dérogation.
- ➔ **Pour le motif 7** : l'établissement d'origine sélectionne, dans Affelnet - Lycée, le motif 7 de dérogation et envoie la fiche de dérogation (encadré complété par la famille) à la DSDEN du département du ou des lycées demandés **avant le mardi 31 mai 2022**.
- ➔ **Pour les motifs 3, 4 et 5** : après vérification des justificatifs, l'établissement d'origine de l'élève sélectionne à « oui » dans Affelnet - Lycée, le ou les motifs de dérogation. Il conserve les justificatifs.

Motifs par ordre de priorité		Justificatifs à vérifier par l'établissement d'origine	Justificatifs à vérifier par la DSDEN*
1	Elèves en situation de handicap		Notification MDPH à adresser sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN
2	Elèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé		Certificat du médecin à adresser sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN
3	Elèves boursiers	Attestation de l'attribution de bourses de collège	
4	Elèves dont un frère/une sœur est déjà scolarisé-e dans l'établissement demandé (et y sera encore inscrit-e à la rentrée 2022)	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur	
5	Elèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé	Distances entre établissements et des possibilités de transport	
6	Elèves devant suivre un parcours scolaire particulier		<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les sections sportives scolaires, sections d'excellence sportive et pôle espoir : justificatif d'admission sur les listes principales de recrutement.</li><li>• Pour la continuité de parcours pour une LVA ou LVB non dispensée dans le lycée de secteur : justificatif de suivi de la LVA ou LVB dans l'établissement actuel</li></ul>
7	Convenances personnelles		Pas de justificatif, les représentants légaux précisent leur motivation sur l'imprimé de demande de dérogation.



#### REMARQUE

Si un élève souhaite suivre un **enseignement optionnel de seconde GT non proposé dans son ou ses lycée(s) de secteur**, il peut faire une demande de dérogation pour le **motif 7 « convenances personnelles »**. Il explique ses motivations sur la fiche de demande de dérogation dans l'encadré prévu à cet effet.

A noter :

- ➔ Le **choix de l'enseignement optionnel s'effectue uniquement lors de l'inscription dans l'établissement** en fonction des **contraintes organisationnelles** de ce dernier. Par conséquent, même si un élève obtient sa dérogation, il n'a pas la garantie de pouvoir suivre l'enseignement optionnel souhaité.
- ➔ Si pour ce motif, le nombre d'élèves est supérieur au nombre de places disponibles, des **critères supplémentaires permettront de départager les élèves** :
  - 1- élèves issus de REP/REP+
  - 2 - élèves relevant des cordées de la réussite
  - 3 - évaluations scolaires de 3<sup>e</sup>

## Fiche de demande de dérogation en 2<sup>de</sup> GT hors secteur

A remettre à l'établissement de l'élève **avec les pièces justificatives selon le motif de dérogation**  
au plus tard pour le **mercredi 25 mai 2022**

<p>Nom et prénom de l'élève :</p> <p>Date de naissance :                      Genre :    M            F</p> <p>N° Identifiant National Elève (INE) :</p> <p>Nom et prénom du représentant légal 1:</p> <p>Adresse :</p> <p>@ :</p> <p>☎ :</p>	<p>Établissement 2021/2022 (nom et ville)</p> <p>Classe :</p> <p>LV1 :    LV2 :</p> <p>Nom et prénom du représentant légal 2 :</p> <p>Adresse :</p> <p>@ :</p> <p>☎ :</p>
---	---

**Indiquez ci-dessous tous les vœux que vous avez formulés avec ou sans dérogation dans l'ordre de préférence.**  
Vous devez formuler **au moins un vœu pour un lycée de secteur** afin de garantir une affectation dans un lycée public.

Vœux 2 <sup>de</sup> GT	Lycée souhaité (nom et ville)	Boursier oui/non	Dérogation oui/non	Numéros des motifs
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Précisions complémentaires sur la demande de dérogation :

Date et signature des représentants légaux :

Observations éventuelles de la cheffe ou du chef d'établissement sur la validité des motifs invoqués :

Signature et cachet